

VOIX DE SUD et d'ailleurs...



**Le journal du syndicat SUD Culture Solidaires
membre de l'Union syndicale Solidaires**

ÉDITO : Référendum du ministère de la Culture : progression de SUD Culture Solidaires

Les résultats définitifs du référendum au ministère de la Culture ont crédité SUD Culture Solidaires de 15,4 % des voix, soit un gain de 1,5 point par rapport au précédent référendum de 2007. Cette nouvelle progression supérieure à 10 % est la plus forte au sein du ministère. Elle s'inscrit dans la continuité de celles observées depuis les élections de 2004 et conforte la troisième position de SUD Culture Solidaires au sein du ministère, à quelques dizaines de voix de la CFDT Culture. Les électeurs, en renouvelant et en amplifiant leur confiance aux organisations syndicales réellement combattives, se sont ainsi prononcés pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, mais aussi pour des pratiques syndicales qui prennent réellement en compte leurs aspirations, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires.

Les résultats ont été particulièrement spectaculaires dans les musées (comme au Louvre et à Versailles). Il est vrai que les grands opérateurs de l'État sont directement visés par la mise en place des RGPP 1 et 2, traduction politique de la volonté idéologique de démanteler, « sans *a priori* ni tabou », des pans entiers de la culture. Nous en connaissons les préconisations : dévoiement des missions, non-renouvellements de « départs en retraite », réduction des coûts de fonctionnement, réorganisation des services et délocalisation. Plus spécifiquement pour le Louvre, marchandisation à outrance, autofinancement accru, désorganisation des équipes au détriment

de la sûreté et des conditions de travail des agents, externalisation des activités de surveillance, le tout sur fond de répression antisyndicale.

Ils l'ont également été dans les écoles d'architecture, dans lesquelles les centaines d'enseignants et personnels, les 15 000 étudiants ne sont pas un sujet prioritaire du ministère. Les ministres successifs ont tour à tour fait preuve de leur mépris et contribué à l'affaiblissement de l'enseignement de l'architecture, discipline qu'ils considèrent comme une charge administrative supplémentaire et étrangère à leurs soucis. La RGPP a enfoncé le clou puisque désormais l'architecture est devenue un « service » dépendant de la Direction générale des patrimoines, dénué de toute visibilité quant à ses missions traditionnelles.

Dotées de moyens syndicaux accrus, les équipes de SUD Culture Solidaires vont

pouvoir se renforcer et combattre encore plus vigoureusement les choix culturels de ce gouvernement. Actrices incontournables du dialogue social, elles représentent une force bien décidée à refuser cette marchandisation de la culture et de la rentabilité que le gouvernement voudrait transformer en simples activités de loisirs, livrées au secteur privé. Plus que jamais, elles continueront à défendre leurs valeurs pour la culture, le service public culturel et l'idée même d'émancipation par la culture.

Mais c'est toutes et tous ensemble que nous devons définir demain les modalités des actions à mettre en œuvre pour défendre notre ministère, et, au-delà, refuser la politique d'austérité et de casse de l'ensemble de nos acquis sociaux.

Juillet 2010

SOMMAIRE

- p. 2 / **Judis Noirs de la culture. Redonnons des couleurs à la lutte contre la RGPP**
- p. 3 / **Procès en appel CFDT *versus* Ludo et Michel**
- p. 3 / **Halte à la répression antisyndicale à la Cinémathèque**
- p. 4 / **Cinéma : facture et fracture numérique... et casse sociale**
- p. 4 / **Pour un renversement politique**
- p. 5 / **Bientôt la fin des « arts » à l'école ?**
- p. 6 / **Reprise en main à Radio France**
- p. 6 / **Quand des Cassandre aux petits pieds jouent les pères la pudeur**
- p. 7 / **Retrait du projet gouvernemental sur les retraites**
- p. 8 / **Le travail rend-il libre ?**
- p. 8 / **Un enjeu syndical : la distinction entre travail et loisirs**
- p. 9 / **Vers le nouveau visage libéral de la Fonction publique d'État**
- p. 11 / **Sans-papiers : enfin l'éclaircie ?**
- p. 11 / **International : SUD Culture Solidaires s'investit**

Syndicat SUD Culture Solidaires, 12, rue de Louvois, 75002 Paris
tél. 01 40 15 82 68 / fax 01 40 15 85 99 / sud@culture.fr / www.sud-culture.org

Juillet 2010

Jeudis Noirs de la Culture. Redonnons des couleurs à la lutte contre la RGPP !

Entre le 23 novembre 2009, date du début de la grève au Centre Pompidou (Beaubourg) et la mi-décembre 2009, le ministère de la Culture a connu un mouvement de grève de forte ampleur, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, dont SUD Culture. Il s'agissait de s'opposer à la deuxième phase de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et à ses conséquences : suppressions de postes, diminutions des subventions publiques, accroissement de la charge de travail, menaces sur nos missions, risques d'externalisations, précarité, marchandisation de la Culture, invasion des entreprises privées, etc. Et cela, dans la continuité de la lutte contre la RGPP que nous menons à la Culture depuis maintenant plus de deux ans.

Mais l'intransigeance du gouvernement et donc la nécessité d'inscrire notre mouvement dans la durée nous ont contraints à adapter les formes de celui-ci et à suspendre la grève reconductible. Pour autant, cela n'a signifié en rien la fin de notre lutte et pour rappeler la situation désastreuse de la Culture et la nécessité de s'y opposer, SUD Culture a proposé la création des Jeudis Noirs de la Culture. Le principe de ceux-ci étant de mener des actions régulières afin d'informer les agents de la Culture et les usagers des enjeux de notre lutte, tout en essayant, selon des modalités variées, de porter des coups, au moins symboliques, à la direction du MCC. Ils ont duré quelques semaines et méritent que l'on revienne sur leur déroulement.

Le premier de ces Jeudis Noirs de la Culture, celui du 24 décembre 2009, a pris la forme d'une grève fortement suivie au musée du Louvre, avec blocage des caisses une partie de la matinée, permettant de ce fait aux visiteurs d'accéder gratuitement aux collections du musée. Puis, les agents mobilisés se sont rendus devant le siège de GDF, pour soutenir trois militants de SUD Énergie qui étaient alors en grève de la faim pour protester contre la procédure de

licenciement à l'encontre de l'un d'entre eux pour fait de grève.

Pour le Jeudi Noir de la Culture du 31 décembre 2009, nous avons à nouveau organisé une grève au musée du Louvre, qui a elle aussi été fortement suivie. Ensuite, pour informer les visiteurs, venus très nombreux ce jour-là, nous avons occupé une des terrasses surplombant la cour de la pyramide du Louvre, avec banderoles et prises de parole sur notre refus d'une marchandisation de la Culture, qui vise aussi à transformer l'usager en un client rentable.

Dans le but d'étendre la mobilisation, nous avons organisé le Jeudi Noir de la Culture du 7 janvier 2010 au musée d'Orsay, en y déployant nos banderoles, jusque dans la nef du musée et en y collant nos affiches. Car notre lutte est bien un mouvement national qui concerne l'ensemble du ministère.

Ensuite, pour le Jeudi Noir de la Culture du 14 janvier 2010, nous avons tenté d'organiser un Forum des services publics au musée du Louvre, pour créer une convergence des luttes dans ce secteur. Mais la direction du Louvre a interdit ce Forum, tout en faisant pression sur les agents du musée qui auraient voulu y prendre part et en menaçant de faire intervenir la police. Cette entrave à la liberté d'expression et ce refus de l'opinion syndicale montrent encore une fois la réalité des beaux discours sur la « démocratie » et le « dialogue social ».

Néanmoins, la grève de la Fonction publique du jeudi 21 janvier nous a offert l'occasion de rendre réelle cette action commune de défense des services publics. Le Jeudi Noir de la Culture ce jour-là a donc pris la forme d'un appel national à la grève de SUD Culture, en intersyndicale avec la CGT et la FSU Culture, puis à une participation avec nos banderoles aux manifestations un peu partout en France, en particulier à Paris où un rassemblement de la Culture avait été appelé au Palais-Royal. Mais, fidèle à son refus d'entendre l'expression syndicale et à sa négation de l'existence d'un

conflit social au sein du ministère, Frédéric Mitterrand avait fait fermer les grilles du Palais-Royal, fuyant tout contact avec les agents et tout risque de contestation. Tout comme il avait d'ailleurs annulé les vœux traditionnels de bonne année pour les remplacer par des vœux virtuels, ce qui au moins lui a permis d'éviter toute opposition revendicative.

Cependant, sachant qu'une seule journée de grève ne suffit pas à faire reculer le gouvernement, c'est fort logiquement que nous avons organisé un nouveau Jeudi Noir de la Culture le 11 février, cette fois-ci à Versailles. Ce site est en effet symbolique des conséquences de la politique gouvernementale. D'un côté, le château de Versailles connaît une situation alarmante de sous-effectif, qui empêche l'ouverture au public de nombreuses parties du château. De l'autre côté, afin d'avoir un semblant de fonctionnement normal, le château de Versailles embauche de nombreux précaires, qui se retrouvent bloqués avec un salaire de misère. Mais lors de ce Jeudi Noir de la Culture, nous avons aussi soutenu les collègues du Service national des travaux, situé lui aussi à Versailles, qui continuent à refuser le démantèlement de cet établissement et la suppression de leurs emplois.

Par la suite, il n'a pas été possible de continuer les Jeudis Noirs de la Culture, pour différentes raisons. Mais ceux-ci, malgré leurs limites, ont néanmoins été un moyen réel de poursuivre la lutte. Ils ont montré ce qu'il est possible de faire pour perturber la mise en œuvre de la casse du service public de la Culture. Car, soyons-en conscients, ce n'est qu'à travers ce type d'actions directes, en lien avec un mouvement de grève, que nous pourrions construire le rapport de force permettant de faire aboutir nos revendications.

Aujourd'hui en effet, celles-ci demeurent plus que jamais légitimes :

- Pas une seule suppression d'emplois et de postes.

- Abandon du projet de transfert de monuments aux collectivités territoriales et de leur transformation en hôtel de luxe pour VIP.

- Défense du statut de la Fonction publique.

- Maintien de toutes les subventions d'État.

- Titularisation de tous les précaires.

- Retrait de la RGPP.

- Créations massives d'emplois titulaires pour un véritable service public de la Culture.

Pour avoir plus d'informations sur les actions des Jeudis Noirs de la Culture, vous pouvez consulter ce blog :

lacultureencolere.hautetfort.com/

Procès en appel CFDT versus Ludo et Michel

Dans un article de *Voix de Sud* de novembre 2007, « La CFDT fait condamner des intermittents et précaires pour une action revendicative », SUD Culture Solidaires avait dénoncé le procès intenté par la direction nationale de la CFDT contre Michel, fondateur et metteur en scène de la Compagnie Jolie Môme, et Ludovic, animateur d'un webmedia alternatif. En apportant notre soutien, il s'agissait de refuser la criminalisation de certaines formes d'action syndicales, telle l'occupation de locaux. Condamnés le 22 janvier 2009 à 2000 euros d'amende avec sursis et 1 euro symbolique de dommages et intérêts à verser à la CFDT, Michel et Ludovic avaient décidé immédiatement de faire appel. Le jugement en appel s'est déroulé le 4 juin à 13 heures à la cour d'appel du palais de justice de Paris. Environ 250 personnes, parmi lesquelles des représentants de SUD Culture, sont venues soutenir les « accusés ». L'audience a duré trois heures. Six témoins sont intervenus en faveur de Ludo et Michel, alors que la direction nationale de la CFDT n'en avait aucun. Après les témoignages et les plaidoiries, il devrait y avoir de bonnes raisons d'être optimiste pour la relaxe. Mais avec la justice, sait-on jamais. Le jugement a été mis en délibéré et ne sera rendu que le 17 septembre 2010.

Vous pouvez lire les comptes rendus de ce procès en appel ici : www.cie-joliemome.org/spip.php?rubrique33

Halte à la répression antisyndicale à la Cinémathèque

Depuis des années, la direction de la Cinémathèque française s'acharne à éradiquer par tous les moyens toute contestation syndicale au sein de l'établissement. En quelques mois, quatre salariés militants syndicaux (trois CNT et un CGT) ont été sanctionnés pour des motifs futiles, voire inexistantes. Elle s'en prend désormais aujourd'hui directement à la déléguée syndicale CNT, également élue au CE, contre laquelle elle a entamé une procédure de licenciement. Parce qu'elle ose réclamer que les procédures soient respectées dans le cadre de son entretien annuel professionnel, notre camarade, après avoir été harcelée et placardisée, est convoquée à un entretien visant à une sanction disciplinaire en vue de son éventuel licenciement ! En outre, la direction a assigné au tribunal le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, qui avait eu l'outrecuidance de demander des explications sur les risques psychosociaux graves qu'elle fait elle-même courir sur les salarié-e-s de l'établissement. À n'en pas douter, en tentant de se débarrasser d'une déléguée syndicale combative, la direction espère avoir les mains libres

pour poursuivre et aggraver sa politique de régression sociale qui se traduit par des réorganisations de services, des remises en cause illégales des acquis sociaux, le muselage des organisations syndicales.

SUD Culture est solidaire des sections syndicales CNT et CGT de la Cinémathèque qui subissent cette répression antisyndicale et assure ces sections syndicales, avec qui de nombreuses actions communes ont eu lieu dans le passé, de tout son soutien. Nous demandons en particulier au ministère de la Culture, qui a un grand poids dans le fonctionnement de l'association qui gère la Cinémathèque, d'intervenir pour faire cesser ces attaques antisyndicales.

Parce qu'il ne saurait être question de laisser bafouer les libertés syndicales, SUD Culture Solidaires a appelé, avec la CNT et la CGT, à se mobiliser contre cette direction indigne et à participer à un premier rassemblement de protestation qui a réuni plusieurs dizaines de personnes le lundi 21 juin 2010 à 13 heures sur le parvis de la Cinémathèque. Nous continuerons à soutenir les syndicalistes concernés jusqu'à la fin de cette politique antisyndicale.



Cinéma : facture et fracture numérique... et casse sociale

Les cinémas sont en train de vivre un bouleversement avec l'arrivée du numérique. Fini le temps des pellicules, demain, les salles qui ne seront pas équipées de cette nouvelle technologie de projection ne pourront plus fonctionner. Côté facture, l'équipement d'une salle est estimé à environ 80 000 euros et il y a 5 422 écrans en France.

Le CNC (Centre national de la cinématographie) a fait une proposition de création d'un fonds de mutualisation allant dans le sens de l'intérêt général. Ce fonds devait permettre le financement de l'équipement numérique de toutes les salles en en faisant supporter une partie aux distributeurs qui réaliseront des économies importantes avec la suppression du tirage des copies argentiques. Le GNCR (Groupement national des cinémas de recherche) a défendu l'idée d'une taxe sur les bordereaux de recettes (les billets d'entrée). Solution qui a l'avantage d'être plus équitable, de permettre un financement de l'ensemble du parc de salles, d'être dans une continuité des politiques publiques encadrant le cinéma depuis la création du fonds de soutien. Le CNC a ensuite réalisé une campagne de pré-adhésion auprès de l'ensemble des salles, qui a recueilli l'avis favorable de 2 800 écrans (soit plus de 50 % des écrans en France!).

Mais, le 2 février dernier, l'Autorité de la concurrence a donné un avis défavorable. Dans son communiqué de presse, elle affirme que « la numérisation est un objectif d'intérêt général qui justifie sans doute une intervention publique. Cependant, l'Autorité de la concurrence est d'avis qu'il faut rechercher les voies les moins restrictives de concurrence ». Côté fracture, pour beaucoup de salles, municipales, associatives ou privées, le fonds de mutualisation était la seule voie possible pour obtenir un équipement numérique.

En s'opposant au fonds de mutualisation, l'Autorité de la concurrence donne la primauté au marché face à l'intérêt général. Bref, la loi du plus fort et du plus riche contre l'équité et la diversité.

Les grands groupes (PathéGaumont, CGR, MK2 puis UGC) se sont déjà lancés dans la course à l'équipement numérique. Il y a des parts de marché à saisir et des concurrents à prendre de vitesse ! Ils ont investi personnellement (ainsi, PathéGaumont) ou, comme le groupe CGR, ont fait intervenir des tiers investisseurs qui percevront les VPF (Virtual Print Film) payés par les distributeurs. Les salles sont alors dépendantes d'un équipement et d'une maintenance qu'elles n'ont pas choisis. Les VPF, en cours de négociation entre les exploitants et les distributeurs, sont des contrats de

cinq à dix ans qui garantissent l'exploitation du film dans la durée. De fait, se trouvent exclues toutes les salles qui ne bénéficient pas des films lors de leur sortie nationale ou ne peuvent garantir un nombre de séances suffisantes.

Aujourd'hui, on parle d'un financement par le « grand emprunt sarkosien », par les contribuables en fait !

Pour défendre un système qui assure une liberté de programmation aux exploitants de salles et une maîtrise des sorties de films par les distributeurs, nous pensons que ces principes peuvent être atteints par un fonds de mutualisation alimenté par une taxe sur le bordereau de recettes.

Si, sur les écrans, la différence est peu visible pour le spectateur, il n'en va pas de même pour les opérateurs dans les cabines de projection : un tiers des emplois sont remis en cause. UGC a annoncé un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) pour supprimer 90 projectionnistes. Chez GaumontPathé, une GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi) affiche les mêmes objectifs.

Le progrès technologique et « l'optimisation des coûts » s'allient contre l'emploi. CinéSolidaires défend un projet qui repose sur la défense de la diversité culturelle, des lieux comme des œuvres, mais aussi des emplois.

Pour un renversement politique

Ne devrions-nous pas nous poser d'urgence la question de savoir si la liquidation actuelle de nombreux équipements culturels au nom de la rentabilité économique et de la mise en conformité avec la RGPP ne risque pas d'avoir à courte échéance de très graves conséquences sur la démocratie culturelle dans notre pays ?

Les lois Deferre sur la décentralisation de 1982 n'auraient donc été qu'une

parenthèse historique dans le centralisme français ? Car à bien y regarder, entre le désengagement actuel de l'État qui étouffe les collectivités territoriales et la casse des services publics, on voit bien que la droite française sous la houlette de son omniprésident impose plus que jamais à la France un régime monarchique aux relents totalitaires.

Le gouvernement a été tenté, dans le cadre de la refonte des collectivités territoriales prévue pour 2014, de faire

disparaître la clause générale de compétence, ce qui, en matière culturelle, aurait entraîné la disparition des financements croisés des projets entre les communes, les départements et les régions. Face à la mobilisation des acteurs de la culture, le gouvernement a dû y renoncer. La loi adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juin précise en effet que la culture, au même titre que le sport et le tourisme, resteront des domaines de compétences partagées.

Mais que vaudra cette compétence dans le contexte de désengagement financier de l'État, de suppression de la taxe professionnelle et de transferts de charge non compensés qui vont imposer à ces collectivités des dépenses en forte augmentation. Ce qui ne sera pas sans conséquence sur leur politique culturelle. Il ne se passe quasiment pas un jour sans que de nouveaux désengagements financiers soient annoncés, aggravant la baisse de 10 % des dépenses d'intervention de l'État programmée pour la période 2010-2013. À terme, c'est bel et bien l'ensemble des politiques culturelles mises en œuvre dans les territoires qui est menacé.

À la culture pour tous chère à André Malraux on substitue donc la culture pour chacun de Frédéric Mitterrand. C'est-à-dire une politique clientéliste où les spectateurs sont transformés en clients, et les équipements culturels en supermarchés gérant des stocks de spectacles comme les managers des Pôles emploi gèrent aujourd'hui des stocks de chômeurs. De cette question de la culture pour tous ou pour chacun, nous en débattons d'ailleurs à nouveau pendant le 1^{er} Forum des contre-cultures organisé par Sud Culture en novembre prochain à Avignon.

Dans ce contexte plus que morose, et à moins d'une mobilisation majeure de tout le monde culturel dans les plus

brefs délais, il n'y a pas cher à parier sur l'avenir d'une politique culturelle décentralisée, autonome allant dans le sens de la démocratisation culturelle.

En attendant, à l'heure où tous les acquis sociaux issus du Conseil national de la Résistance sont remis en cause fondamentalement, et où s'engage la bataille capitale des retraites, quels échos peuvent trouver les revendications du monde culturel ?

Toute la question est de savoir maintenant si les acteurs culturels et les spectateurs pour une fois rassemblés (en 2003, nous les appelions les « spectateurs ») sont prêts aujourd'hui à s'engager dans une réelle lutte commune et solidaire pour la défense d'une certaine idée du service public de la culture, ou bien s'ils continueront, pour préserver leurs intérêts personnels et sauver leurs boutiques (comme une certaine Scène nationale de notre région), à jouer la carte du chacun-pour-soi. De la réponse à cette question dépend l'avenir de la culture dans notre pays, de la survie de bon nombre de structures (théâtres, festivals, compagnies, cirques, orchestres, centres d'art, cinémas d'art et essai, musées, bibliothèques, etc.), du maintien de nombreux emplois d'artistes et de techniciens.

Il est certes encourageant de constater que les artistes, les responsables culturels, les personnels techniques,

administratifs et d'accueil, et leurs organisations professionnelles, se sont fortement mobilisés pour dénoncer la réforme des collectivités territoriales. La création des Cracc (comité régional d'action pour la culture et la connaissance) en Ile-de-France (une première rencontre s'est déroulée vendredi 11 juin 2010 au Théâtre de la Cité internationale, Paris XIV^e, pour inventer ensemble d'autres possibles) et en province devrait permettre aux différents acteurs de la culture de créer des lieux de débats et de résistance. Des journées d'actions, les 29 mars, 6 mai et 17 juin, ont permis de rassembler à leurs côtés les personnels du ministère de la Culture et de la Communication et leurs organisations syndicales, des représentants d'autres secteurs, des élus, des usagers, et d'élargir, à Paris comme en région, le mouvement de protestation. Certains rassemblements culturels ou autres, programmés en juillet et août, seront également l'occasion de faire entendre la colère qui gronde dans le monde culturel. Mais il en faudra beaucoup plus que ça pour espérer obtenir un renversement de politique (sans parler d'un renversement politique !).

Bientôt la fin des « arts » à l'école ?

Sarkozy l'avait promis, juré. Il faciliterait l'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires. Comme la plupart de ses promesses, celles-ci n'engagent que les gogos qui ont bien voulu les prendre pour argent comptant. Quoique parler d'argent en ces temps de crise... En effet, la réforme des lycées qui entrera en vigueur en septembre prochain se traduira par une réduction des enseignements artistiques en classe de seconde, ce qui ne sera pas sans conséquences en première et terminale.

Actuellement, les élèves de seconde peuvent choisir, à raison de 3 heures hebdomadaires et avec l'accompagnement d'un artiste professionnel en lien avec une institution culturelle, un enseignement artistique dans les disciplines suivantes : théâtre, musique, danse, cinéma-

audiovisuel, arts plastiques, histoire des arts, et jusqu'à 6 heures par semaine pour les arts du cirque.

C'en sera désormais terminé. L'horaire hebdomadaire du cours est restreint à 1 h 30, le programme réduit la pratique artistique à une portion congrue et les artistes professionnels sont chassés des classes. Pire, chaque académie et chaque discipline pourront mettre en œuvre leur propre politique. Ce qui ouvre la voie à l'arbitraire et à l'injustice.

SUD Culture Solidaires, avec les professeurs, artistes et citoyens qui se sont élevés contre cette réforme, exige que des enseignements artistiques à la hauteur des besoins soient préservés dès la classe de seconde et que les artistes continuent à intervenir aux côtés des professeurs pour initier les élèves au processus de la création.

Bientôt la fin des « arts » à l'école ?

Reprise en main à Radio France

Jean-Luc Hess et Philippe Val ont décidé de régler leurs comptes aux humoristes. Stéphane Guillon et Didier Porte font les frais de la reprise en main politique des antennes. C'est la partie visible de l'iceberg du dispositif « Sarkozy » mis en place pour contrôler les médias afin de les transformer en machine de guerre électorale à son profit. La régression démocratique annoncée au moment de la nomination par l'Élysée des PDG de l'audiovisuel produit ses effets. Jean-Luc Hess et Philippe Val sont les liquidateurs, les fossoyeurs de l'indépendance et de la liberté de ton des antennes de la maison. À travers l'éviction des deux humoristes et des nombreux salariés licenciés, envoyés directement à Pôle emploi, c'est toute une conception des missions du service public de la radio qui est visée. Dans quels régimes, l'humour, la caricature font-ils l'objet de censure et de repréailles ? Dans quels régimes, les responsables au pouvoir se mêlent-ils de définir l'humour ? En voulant donner des gages à celui qui les a installés pour faire le sale boulot de reprise en main, Jean-Luc Hess et Philippe Val discréditent le travail mené avec passion par l'ensemble des collaborateurs de Radio France. Ils ne sont pas vraiment dignes des fonctions qu'ils occupent. Les antennes de la radio de service public sont celles de tous les citoyen-nes et non pas la propriété d'un clan. Nous devons nous mobiliser pour le respect et la garantie de la liberté d'expression, de l'indépendance des programmes et de l'information sur les radios de service public, le respect du travail des rédactions de Radio France, le droit à l'impertinence, à la différence.

À l'appel d'Acrimed, avec le soutien de l'intersyndicale de Radio France, auditeurs-trices et salarié-e-s ont été appelés à se rassembler, le 1^{er} juillet 2010 à 18 heures devant les locaux de France Bleu en région et du Mouv' à Toulouse, ainsi que devant la Maison de la Radio à Paris. D'autre part, une pétition se soutient en ligne à :

www.pouruneradiopubliqueindependante.net

Quand des ~~Cassandre~~ aux petits pieds jouent les pères la pudeur

Une exposition de dessins intitulée « Pour adultes seulement : quand les illustrateurs de jeunesse dessinent pour les grands » devait initialement se tenir à la bibliothèque départementale d'Amiens du 19 mai au 19 juillet. Elle met en scène une soixantaine d'œuvres érotiques, pour la plupart inédites et dont certaines avaient été créées pour la circonstance, réalisées par vingt-six dessinateurs renommés à l'échelle internationale, tels que Lionel Koechlin ou Bruno Heitz. Il s'agit pour Janine Kotwika, commissaire de l'exposition et spécialiste respectée des métiers du livre et de la littérature pour la jeunesse, d'« éclairer la face cachée de certains artistes » illustrateurs de jeunesse, dans une approche ludique et épicurienne.

Dans un premier temps, le préfet de région avait refusé de mettre à sa disposition la salle d'exposition de la Drac de Picardie. Le fait que ce soit une ancienne chapelle, même désacralisée, n'y est peut-être pas étranger. Ce qui est plus consternant et absurde, c'est que Christian Manable, le président socialiste du conseil général de la Somme, qu'on aurait cru plus inspiré, ait décidé lui aussi de censurer, dix jours avant son inauguration, cette exposition pourtant approuvée avec enthousiasme par le directeur du développement culturel du conseil général. Au motif que certains des dessins véhiculeraient « des images dégradantes et misogynes de la femme ».

Chose curieuse que ce soit ainsi un homme qui porte un jugement sur une exposition organisée... par une femme. On imagine les dégâts que pourrait occasionner cet éminent élu de la République s'il devait un jour être nommé ministre de la Culture. Combien d'œuvres actuellement présentées dans les musées devraient-elles être pudiquement voilées ?

Bien que couvert de ridicule au niveau national, vertement critiqué (par la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat national des artistes plasticiens-CGT, Section SUD Culture Solidaires de la DRAC de Picardie, etc.), raillé par de nombreux médias, désavoué même par le Parti socialiste, il n'en a pas moins persévéré dans sa décision obscurantiste et inique. Maigre consolation : outre avoir réussi à se faire un nom, il pourra désormais se targuer du soutien du Front national !

SUD Culture Solidaires dénonce ces actes de censure qui tendent à se banaliser et bafouent de plus en plus la liberté d'expression et de création artistique. Il n'appartient certainement pas aux politiques de s'ériger en censeurs, d'imposer un prétendu art officiel, mais, au contraire, d'assurer les meilleures conditions de diffusion et de transmission des œuvres, le public étant parfaitement capable d'exercer son propre jugement à propos d'œuvres qui sont certes érotiques, mais en aucun cas pornographiques.



Retrait du projet gouvernemental sur les retraites

Les réformes Balladur imposant l'allongement des durées de cotisation dans le privé (1993), Fillon, imposant celles dans le public (2003) et Sarkozy alignant les « régimes spéciaux » sur le régime général selon la réforme 2003 (2008), ont constitué les premières mesures visant à casser nos acquis sociaux en matière des retraites par répartition.

Comme le Medef en veut toujours plus, Sarkozy a décidé d'aller encore plus loin dans son entreprise de destruction des acquis du Conseil national de la Résistance. Durant plusieurs mois, le gouvernement a joué à cache-cache pour dévoiler le plus tard possible ses intentions sur ses funestes projets, attendant la période estivale. Jouant de tous ses leviers politiques et médiatiques, il n'a pas lésiné pour nous faire rentrer dans le crâne que si le déficit des caisses de retraite est promis à une explosion, c'est parce que nous vivons plus vieux et qu'il serait irresponsable de refuser de travailler plus longtemps.

Certes ! D'abord si nous vivons plus vieux, c'est peut-être que nous travaillons moins. D'autre part, chacun sait que cette réalité n'est pas la même pour tous. Ainsi un ouvrier vivra sept ans de moins qu'un cadre. Les salariés de France Telecom ou de La Poste soumis à de dures réorganisations de service ou les agriculteurs réduits à une précarité extrême ont même de fortes chances de rejoindre plus rapidement l'antichambre de la mort. Ensuite, les causes du déficit sont, pour nous, à rechercher du côté du partage inégal des richesses entre les salaires et les profits, de la faiblesse des cotisations patronales et des revenus financiers engrangés par milliards par les actionnaires et autres rentiers. Enfin, rien ne nous oblige à accepter de servir, au-delà du raisonnable, cette société toujours plus productiviste dont les seuls gagnants restent ceux qui font profession d'emmagasiner toujours plus de profits.

À l'issue d'une parodie de concertation, le gouvernement vient donc d'abattre ses cartes. Il faudra désormais

attendre 62 ans pour obtenir sa retraite (application progressive sur six ans, à raison de quatre mois de plus par an). Cette première mesure plongera dans la précarité les nombreux salariés virés avant 59 ans, qui verront leur chômage prolongé de deux ans. Il obligera tous ceux qui sont usés par de dures conditions de travail, dès lors qu'ils ne pourront se prévaloir d'un handicap majeur, à retarder le moment où ils espéraient jouir d'un repos mérité. Quant à ceux qui ont commencé à travailler entre 14 et 16 ans, ils devront désormais cotiser 44 ans, alors que ce sont ceux-là même qui exercent les métiers les plus pénibles.

67 ans, c'est désormais l'âge que devront, à partir de 2016, atteindre les salariés qui voudront bénéficier d'une retraite pleine. À défaut, et cela concerne surtout les femmes, il faudra soit rester dans la précarité plus longtemps, soit se contenter de retraites plus faibles.

41,5 ans en 2012, c'est bel et bien le maintien de la durée de cotisation programmée en 2003. Nous en avons déjà dénoncé les travers : il sera impossible à ceux qui commencent à travailler de plus en plus tard, mais aussi à ceux qui sont exclus du marché du travail aux alentours de 55 ans, d'avoir le nombre d'annuités nécessaire. Conséquence immédiate : une nouvelle baisse du niveau des pensions intolérable et l'obligation de se contenter de minima sociaux.

Mécaniquement, ces trois mesures contribueront à augmenter le chômage des jeunes qui seront ainsi de plus en plus nombreux à se trouver confrontés aux dures réalités de la précarité, préalable indispensable pour qu'ils acceptent ensuite emploi à bas salaire et mauvaises conditions de travail.

En vertu de l'adage qui veut qu'une contre-réforme doit obligatoirement s'accompagner d'une nouvelle attaque contre ces nantis de fonctionnaires, il est prévu **d'augmenter progressivement leur taux de cotisation** (+2,7 % étalés sur dix ans). Ainsi, pour la première fois... depuis le gouvernement Laval de 1935, leur traitement va, à terme,

être amputé d'une journée de salaire. Manière détournée de leur faire subir le même régime que leurs collègues grecs ou espagnols.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement agite le hochet d'un élargissement de l'assiette de cotisations par une taxation des « hauts revenus » et ceux du capital.

Pour SUD Cultures Solidaires, il ne saurait y avoir qu'une seule alternative à cette casse sociale purement idéologique : le retrait du projet de loi. Mais, au-delà, nous militons pour le choix d'une autre forme de société envoyée dans le mur par un capitalisme qui n'a d'autre principe que de faire toujours plus de fric en détruisant l'ensemble des services publics. Nous réaffirmons tout d'abord le principe de solidarité collective qui va de pair avec le refus de tout système de retraites par capitalisation, lequel ne serait profitable qu'aux seuls fonds de pension pressés de faire main basse sur d'énormes sommes d'argent.

Plus que jamais, nous revendiquons le retour aux 37,5 annuités, dans le public comme dans le privé, la garantie d'un taux de remplacement de 75 % du salaire brut, calculé sur la base des six meilleurs mois pour tous, un taux de pension au moins égal au Smic et l'indexation des pensions sur les salaires.

Qu'on se s'y trompe pas. Le gouvernement est en ordre de bataille pour nous faire payer une crise dont nous ne sommes pas responsables. Il nous appartient, ainsi qu'aux directions syndicales, d'opposer un vrai rapport de force que ne sauraient construire ces journées d'action auxquelles on nous convie à intervalles réguliers.

Le succès de la mobilisation et des manifestations du 24 juin, également fortement suivies au sein du ministère de la Culture, a constitué un temps fort pour exiger le retrait de ce projet de loi inacceptable. Mais comme il fallait s'y attendre, Nicolas Sarkozy et son gouvernement restent inflexibles et n'ont aucunement l'intention d'entendre raison. Dès le début du mois de septembre,

il faut mettre enfin en place l'indispensable mouvement social qui, sous peine d'échec, doit s'inscrire dans la durée. Ce mouvement social a un nom : grève générale interprofessionnelle et reconductible... jusqu'au retrait du projet de loi.

Sans attendre, la pression doit cependant être maintenue durant période estivale. SUD Culture Solidaires participera à toutes les mobilisations qui se mettront en place, notamment dans le milieu de la culture, durant la période estivale. En particulier autour du 13 juillet, lors

Débat

La notion de travail/loisir a toujours fait l'objet de nombreux débats qui ne sont pas sans conséquence sur les revendications syndicales. Nous publions ci-dessous les points de vue de deux militants de SUD Culture Solidaires.

Le travail rend-il libre ? par Guigou

Un des points forts du mouvement de lutte des intermittents du spectacle en 2003, est sûrement d'avoir mis au jour le gouffre immense qui existe dans les métiers du spectacle vivant entre temps de travail *salarié* et temps de travail *réel*.

Les centaines de débats publics, textes et analyses qui fleurirent un peu partout en France cette année-là démontrèrent une fois pour toutes l'idée reçue selon laquelle les gens du spectacle seraient des sangsues paresseuses qui, pour vivre, pomperaient l'argent des Assedic. En fait, artistes et techniciens travaillent souvent beaucoup plus que la moyenne des salariés, et la partie rémunérée de leur activité n'est généralement qu'une petite partie de leur *travail*. C'est aussi dans les métiers du spectacle vivant qu'on trouve le taux de congés maladies le plus bas, toutes catégories professionnelles confondues.

Les salariés du spectacle vivant ont été parmi les premières catégories professionnelles à subir de plein fouet la précarité de l'emploi et suractivité professionnelle mal (ou non) rémunérée. Sept ans après la crise majeure de 2003, la précarité et le « travailler plus pour gagner moins » ont rattrapé toutes les catégories professionnelles du pays, même les fonctionnaires.

Cet état de fait n'est pas seulement dû à la crise économique d'aujourd'hui. Selon la théorie brillamment développée par Naomi Klein dans *La Stratégie du choc*, on peut d'ailleurs se demander si la crise actuelle n'est pas un écran de fumée provoqué par le système capitaliste lui-même

Débat

pour légitimer l'abaissement systématique et généralisé des droits des salariés.

Quoi qu'il en soit, ce qui est à l'œuvre ici, c'est bien une idéologie, au-delà de toutes les considérations économiques possibles. Et ce n'est pas un hasard si en 2007, Nicolas Sarkozy martela pendant toute sa campagne électorale qu'il voulait redonner du sens à la *valeur travail* et remettre la France au *travail*. Pas un hasard non plus s'il n'hésita pas à reprendre dans plusieurs de ses discours (en français dans le texte) la formule de sinistre mémoire « *Arbeit Macht Frei* », inscrite au fronton du camp d'Auschwitz.

Le travail rend-il libre ? Bien sûr que non. Surtout lorsqu'il est subi et non choisi.

Dans le *Droit à la paresse*, publié en 1881, Paul Lafargue était déjà catégorique sur ce point : « Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste [...]. Cette folie est l'amour du travail, la passion moribonde du travail, poussée jusqu'à l'épuisement des forces vitales de l'individu et de sa progéniture. » Paul Lafargue citait aussi, dans son livre, une phrase de Napoléon III qui n'est pas sans rappeler les propos de notre petit monarque actuel : « Je serais disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. »

Il faut cependant rétablir une vérité historique. La fascination idéologique pour le travail est un phénomène plutôt récent. Le sociologue Paul Ariès – auteur entre autres de *Désobéir et grandir. Vers une société de décroissance* – explique par exemple qu'au Moyen Âge, plus de cent quarante jours étaient chômés par an. Le travail nocturne était interdit et le nombre de jours travaillés ne dépassait par une vingtaine par mois. Même exploités jusqu'à la corde, les serfs pouvaient donc tout de même adapter leur travail au rythme des saisons et consacrer du temps à leur vie religieuse et familiale. Ce n'est souvent même plus le cas aujourd'hui. Et nombreux sont les travailleurs précaires qui cumulent deux et parfois même trois emplois en même temps.

Cette course effrénée après le *temps*, en quoi est-elle si profitable au système, Medef et gouvernement confondus ? C'est tout simple : pendant qu'ils courent pour joindre les deux bouts d'une vie de plus en plus précaire, les salariés n'ont pas le temps de réfléchir, et encore moins de se battre. Il est donc essentiel pour la survie du système capitaliste de maintenir le maximum de monde possible dans un état d'urgence et de précarité permanent. Capital de maintenir le plus de salariés possible dans « l'étrange folie » et dans « l'amour du travail » dont parlait Lafargue.

Prendre le *temps*, réfléchir, s'arrêter et s'extraire du monde sont aujourd'hui des actes de résistance. Alors, plus que jamais, il serait bon de remettre au goût du jour le beau slogan du label Saravah qui n'hésitait pas à clamer dans les années 1970 qu'« il y a des années où on a envie de rien faire ».

Un enjeu syndical : la distinction entre travail et loisirs, par Irène

L'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a eu pour effet d'amplifier un phénomène qui existait déjà auparavant, au moins dans certaines professions, à savoir la difficulté à distinguer temps de travail et temps personnel : pouvoir être joint à tout moment, pouvoir travailler de chez soi grâce au télétravail... Certains métiers, comme ceux du spectacle vivant, connaissaient déjà un phénomène similaire, quoique différent dans ces modalités. Le temps de conception, de création ou de répétition, qui se déroule sur du temps personnel, n'est pas intégré au travail salarié, alors même qu'il en est la condition de possibilité.

Il s'agit alors de se demander si les évolutions actuelles du travail ne doivent pas nous amener à renoncer à la distinction entre travail et loisir, au profit d'une notion plus générique, qui serait celle d'activité, ou si au contraire, plus que jamais, l'enjeu est de distinguer clairement entre travail et loisir ? Distinguer entre travail et loisir, nous paraît à bien des égards, pour notre part, être un enjeu crucial des rapports de travail.

La distinction entre loisir et travail gratuit

Il est tout d'abord important de distinguer entre travail et loisir pour pouvoir distinguer le loisir du travail gratuit.

Bon nombre d'activités qui ne sont pas rémunérées sont en réalité, non pas du loisir, mais du travail gratuit. Le travail gratuit peut avoir des modalités différentes.

Il peut s'agir du travail qu'un employé effectue en dehors de son temps de travail légal et qui devrait être rémunéré en heures supplémentaires.

Dans certaines professions, le travail gratuit prend des formes tout à fait spécifiques. On peut citer ainsi le monde de la recherche où le travail gratuit (participation à des colloques, rédaction d'articles pour des revues scientifiques...) constitue un ticket d'entrée obligé que doit payer le futur professionnel de la

recherche s'il veut pouvoir accéder à poste de titulaire.

On peut aussi noter que le temps consacré à l'éducation des enfants ou aux tâches ménagères par les femmes a pu être analysé comme du travail gratuit par les féministes. Certes ces activités effectuées par les femmes ne sont pas rémunérées, mais cela n'en est pas moins du travail car l'on est prêt à payer des femmes de ménage ou des nurses pour effectuer des tâches équivalentes.

Ainsi les employeurs, qu'il soit privés ou publics, ont tout intérêt à ne pas rémunérer du travail et à le faire passer sur le temps personnel des travailleurs de manière à augmenter la plus-value.

Il est possible cependant de noter que certains statuts comme celui des professeurs du secondaire prennent en compte la nécessité de rémunérer des activités qui sont hors de la présence en face à face avec les élèves : préparation de cours, correction des copies. À l'inverse, des statuts, beaucoup moins favorables, par exemple, dans l'animation, font peser sur le temps personnel du salarié, les activités de création et de réalisation de l'animation.

Il s'avère donc fondamental d'un point de vue syndical de distinguer entre travail et loisir pour lutter pour la juste rémunération de tout ce qui est de l'ordre du travail.

La colonisation du temps de loisir par le travail

Le second enjeu de la distinction entre temps de loisir et temps de travail consiste justement dans le fait de préserver l'espace du temps personnel et la possibilité pour tout un chacun de se réaliser dans des activités qui n'ont d'autres fins que le plaisir que l'on peut en retirer.

La non-distinction entre travail et loisir, au profit de la notion plus générique d'activité, risque d'aboutir au fait que tout le temps consacré au loisir ne devienne du temps de travail déguisé. Au contraire, c'est un enjeu syndical que de préserver la qualité du temps personnel et de revendiquer même l'augmentation de ce temps, sans perte de salaire, de

manière à ce que les gains de productivité puissent être répartis entre tous les travailleurs. Il s'agit de travailler moins pour que tous travaillent et que tous accèdent à du temps de loisir.

Cette distinction entre travail et loisir est aussi importante de manière à préserver ce qui nous semble devoir, dans une société, relever du simple plaisir et ce qui nous semble relever du travail. Ainsi, le refus des organisations syndicales interprofessionnelles de syndiquer les prostitué(e)s relève là aussi de l'importance de distinguer clairement entre travail et loisir. Les prostitué(e)s effectuent certes un travail. Mais il s'agit de se demander si l'activité sexuelle relève bien d'un travail ou si elle ne devrait être qu'un loisir. Ne pas syndiquer les prostitué(e)s, ce n'est pas ne pas considérer que les prostitué(e)s ne doivent pas voir leur situation immédiate s'améliorer, mais c'est considérer que la prostitution ne doit pas être reconnue comme un travail, mais comme un rapport d'oppression.

Un enjeu profond de société

La distinction entre travail et loisir est un enjeu profond de société à plusieurs niveaux. C'est tout d'abord revendiquer que tout travail doit être reconnu et correctement rémunéré. C'est exiger que le temps de loisir soit préservé comme un temps personnel et revendiquer même l'augmentation de ce temps sans perte de salaire.

C'est enfin faire des choix de société en distinguant clairement, collectivement, ce que nous considérons comme des activités utiles à la communauté et qui doivent être rémunérées, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre du travail, ce qui est une activité de loisir et enfin ce qui peut être considéré comme des activités nuisibles à la communauté. À partir de ces distinctions, il est possible de se demander alors quel pourrait être le statut des activités suivantes : la culture, la santé, l'armement, la prostitution, le football... non plus selon des critères capitalistes, mais selon des critères humanistes.

Vers le nouveau visage libéral de la Fonction publique d'État

La Fonction publique, et l'administration publique de manière générale, connaissent depuis les années 1990 une série de réformes (telles que la loi organique relative aux lois de finances, Lolf) qui s'inscrivent dans le cadre de conceptions du management de la fonction publique d'inspiration néolibérale (NMP : *New Management Public*) qui se développent au niveau international.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, des mesures d'ampleur et apparemment désordonnées, mais qui sont toutes habitées par une idéologie néolibérale, dessinent peu à peu un nouveau visage de la fonction publique. Des fonctionnaires plus précaires et davantage soumis aux règles du marché, voici ce vers quoi nous nous dirigeons.

En Europe, un certain nombre de pays se sont déjà convertis à cette nouvelle conception de la fonction publique, comme le Portugal. Dans ce pays, « 18 % des agents de l'État sont assimilés à des travailleurs indépendants. Licenciés à tout moment sans indemnités chômage ni congés payés¹ ».

Ci-dessous une visite guidée dans ces nouveaux dispositifs juridiques qui, mis bout à bout, dessinent les contours d'une fonction publique néolibérale.

RGPP : sous-effectif et dégradation des conditions de travail

La révision générale des politiques publiques (RGPP), politique publique initiée dès la rentrée 2007 et inspirée de la « revue des programmes » (nom d'une politique publique de restructuration des services publics au Canada), s'appuie sur le mot d'ordre « faire mieux avec moins ». Tout l'esprit du libéralisme économique : productivité, rentabilité, performance... Il s'agit donc de réformer l'administration publique à grand coup d'audits organisés par des cabinets de conseil privé.

La RGPP, c'est tout d'abord le non-remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux. Si les besoins en service public ne diminuent pas, quelles

sont alors les conséquences ? Augmentation de la productivité dans la fonction publique ou recours à des agents publics au statut précaire.

La RGPP, ce sont des économies d'échelle aboutissant à la restructuration et à la concentration des services. Conséquences pratiques : il faut par exemple se serrer dans les bureaux, la même surface servant à accueillir désormais deux agents au lieu d'un. C'est donc la voie ouverte à une dégradation des conditions de travail du personnel public.

Loi de mobilité des fonctionnaires : vers une précarisation du statut du fonctionnaire...

Promulguée durant l'été 2009, la loi de mobilité des fonctionnaires met en place de nouvelles mesures précarisant le statut du fonctionnaire.

La loi de mobilité permet en effet de mettre en disponibilité d'office² un fonctionnaire sans indemnités au bout de deux ans, après que lui aura été proposé deux emplois qui peuvent se trouver n'importe où sur le territoire national. Cette disposition constitue un pendant intéressant de la RGPP quand on ne sait plus quoi faire de fonctionnaires dont le poste a disparu après la restructuration du service.

Autre mesure de cette loi, la possibilité de recourir à des intérimaires. Possibilité coûteuse, mais intéressante pour faire face, ponctuellement, aux pics de sous-effectifs occasionnés par la RGPP.

La loi de mobilité prévoit aussi la possibilité de recruter des fonctionnaires pour un poste à temps incomplet comme cela est déjà possible dans la fonction publique territoriale. À côté de cela, cette loi a allongé la possibilité de la durée du cumul d'emploi et aussi instauré la possibilité que ce cumul soit égal à 70 % du temps de travail de l'agent. Un décret de mai 2007, transposition d'une directive européenne de 2005, permettait déjà aux fonctionnaires à temps partiel de cumuler une seconde activité ; ce même décret avait aussi élargi le champ des activités de cumul possibles... Il est à noter, en

outre, que le gouvernement est favorable à l'élargissement des activités que l'agent peut exercer, notamment sous le statut d'auto-entrepreneur.

Le néo-management : mobilité, performance, évaluation, individualisation des carrières...

Le néo-management, dont on sait les effets désastreux dans le privé ou dans des services publics qui ont été privatisés, a en particulier fait la une avec les conséquences psycho-sociales et de souffrance au travail qu'il a engendrées, dont les manifestations les plus médiatiques ont été par exemple la vague de suicide qu'a connue France Télécom.

Or c'est ce néo-management qui est donné en exemple à l'administration publique. En 2006, la Lolf a ainsi introduit les notions de performance et d'objectifs dans la fonction publique. À partir de janvier 2012, va être introduite ainsi la prime en fonction des résultats (PFR), appelée plus communément prime au mérite. La performance devient un critère d'évaluation non seulement des administrations publiques, mais aussi des agents de l'État.

Enfin, dernier outil, le Rime (répertoire interministériel des métiers), celui-ci visant à favoriser la mobilité choisie, mais aussi, peut-on le craindre, forcée des agents. Le gouvernement estime-t-il qu'il a besoin de moins d'agents de surveillance dans les musées et de plus de « matons » dans les prisons ? Il devient possible d'effectuer une équivalence entre les deux fonctions.

Alors ce nouveau visage, à quoi ressemble-t-il ?

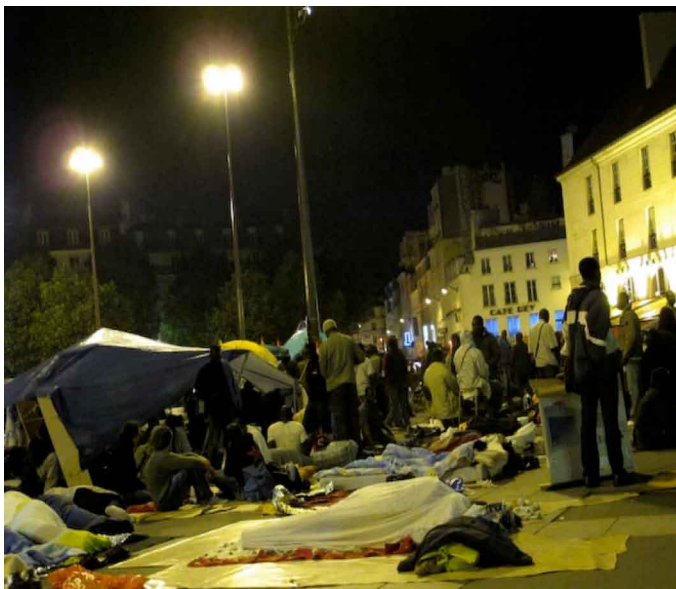
Un nouveau fonctionnaire plus précaire, plus mobile, plus performant... Ce nouveau fonctionnaire aura un poste à temps incomplet et aura pour collègue des intérimaires. Le reste du temps, il sera occupé par son activité d'auto-entrepreneur. Il fera peut-être la plonge dans un grand restaurant en ayant un statut d'auto-entrepreneur³. Il travaillera ainsi jusqu'à 48 heures par semaines.

En tant que fonctionnaire, il sera soumis au stress de remplir des objectifs auprès de ses « clients » s'il veut toucher sa prime au mérite. Si son poste disparaît suite à un audit, alors peut-être risquera-t-il d'être envoyé à l'autre bout de la France dans un poste sous la tutelle d'un tout autre ministère : ayant passé un concours pour travailler à la Culture ou à l'Éducation nationale, voilà qu'on lui propose un poste au ministère de la Justice. Après tout, c'est là qu'on a vraiment besoin de monde pour appliquer les objectifs de la politique sécuritaire et antimigratoire du gouvernement...

1. Cf. François Musseau, « Obligation de service précaire », *Libération*, 5 mai 2010.
2. La mise en disponibilité d'office est une procédure qui existait déjà et qui permet de mettre un fonctionnaire hors de son administration sans rémunérations, sans droit à avancement et à la retraite. La loi de mobilité ajoute la possibilité de mettre en disponibilité d'office un fonctionnaire dont le poste a été supprimé.
3. « Le plus souvent par des employeurs peu scrupuleux qui, au lieu de signer un CDD ou un CDI, proposent à leurs collaborateurs de prendre le statut, ce qui leur permet de s'exonérer des charges liées à l'embauche d'un salarié. [...] Il doit payer lui-même ses charges sociales, ne perçoit ni prime de précarité, ni congés payés » (Gérard Camier, « Auto-entreprise : fraude à l'emploi », *La Dépêche*, 2 avril 2010).

Sans-papiers : enfin l'éclaircie ?

Après une longue grève qui depuis plus de huit mois mobilisaient 6 000 d'entre eux en région parisienne, après que plusieurs centaines aient campé durant trois semaines, dans des conditions particulièrement difficiles, devant l'Opéra Bastille, les travailleurs sans-papiers, pour la plupart venant d'Afrique, de Chine, etc., ont décidé, le 18 juin, de lever le camp. Contraint et forcé, le gouvernement semble avoir enfin pris la mesure des difficultés d'application de la circulaire du 24 novembre 2009 sur la régularisation par le travail. Il s'est donc engagé, au grand dam des patrons voyous, à homogénéiser les critères concernant la liste des métiers ouvrant droit à une régularisation, au nombre de 30 pour les ressortissants non communautaires.



International : SUD Culture Solidaires s'investit

Parce que les luttes sociales ne sauraient se réduire au seul champ de la culture, ni même à l'Hexagone, SUD Culture Solidaires juge utile de s'investir, en fonction de ses moyens, à celles qui sont menées au niveau international.

C'est ainsi que les 15 et 16 mai 2010, une délégation de trois militant-e-s a rejoint le contre-sommet de Madrid organisé en réaction à la septième édition du sommet des chefs d'États de l'Union européenne et d'Amérique latine/Caraïbe venus entériner des traités de libre commerce avec l'Amérique centrale, la Colombie et le Pérou. Ce contre-sommet alternatif des peuples se voulait un moment fort de

dénonciation et de mise en accusation des politiques de l'Union européenne qui favorise les multinationales, détruit les services publics, pille les ressources naturelles, déplace de communautés entières, dévaste la biodiversité, etc., etc. Il se voulait également une réflexion sur la mutualisation des luttes des peuples autochtones, latino-américains, caribéens et européens contre le capitalisme. La délégation de SUD Culture Solidaires a ainsi participé le samedi 15 mai à des débats sur la situation des travailleurs migrants et sur la répression antisyndicale avec des interventions de syndicats alternatifs de l'État espagnol (CI, SOC-

SAT, IAC) et surtout d'Amérique latine, Costa-Rica, Argentine, Mexique, Colombie (en Colombie, des dizaines de militant-es syndicalistes sont assassiné-es chaque année par l'armée et par les paramilitaires au service des entreprises, dont des multinationales comme Total). Elle a aussi assisté au débat sur l'action des « gauches syndicales » face aux attaques du capitalisme, qui a redit la nécessité de construire une riposte, à travers la grève générale, à l'échelle la plus large possible. Le dimanche 16 mai, elle a participé à une manifestation qui a réuni quelque 15 000 personnes et qui constituait un point de rassemblement

de quatre marches contre la crise et le chômage que nos camarades de la CGT espagnole (organisation anarcho-syndicaliste) avaient organisées entre le 1^{er} et le 15 mai, dans toute la péninsule ibérique. En cela, cette manifestation fut une réussite, surtout pour la CGT-E, dont le cortège en représentait largement plus de la moitié.

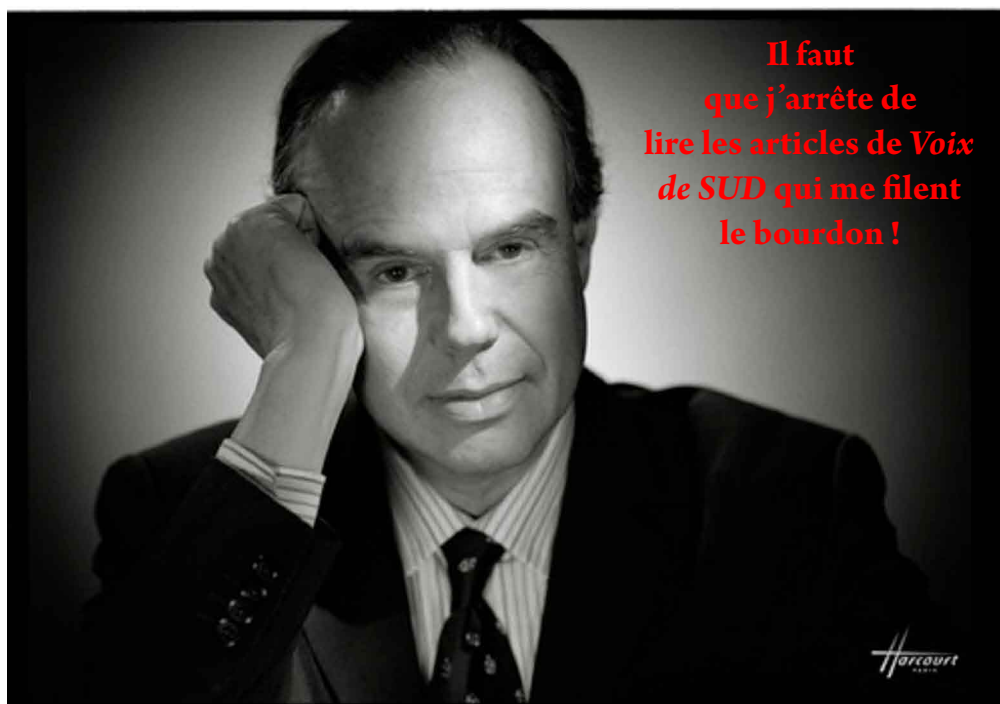
Afin que la démarche entreprise lors de ce contre-sommet aboutisse à des actions concrètes, SUD Culture Solidaires compte participer aux actions de solidarité avec les syndicalistes colombiens et renforcer ses liens avec la CGT-E, comme cela a été le cas lors de la grève générale dans la Fonction publique en Espagne le 8 juin dernier.

Au moment de boucler ce numéro de *Voix de SUD*, un militant de SUD Culture Solidaires s'apprête également à participer, avec la délégation de l'union syndicale Solidaires, au prochain Forum social européen qui se déroulera à Istanbul du 30 juin au 4 juillet. Environ 250 « activités » seront organisées sous forme d'ateliers, de séminaires et d'assemblées. Pas moins d'une vingtaine de séminaires ainsi que la moitié de l'assemblée qui conclut habituellement le FSE seront consacrées à débattre de l'ampleur prise

par la crise économique et de la réaction des mouvements sociaux européens face à celle-ci. Notre camarade aura ainsi l'occasion de participer à quelques-uns des ateliers et séminaires.

Enfin signalons que l'union syndicale Solidaires s'est prononcée en faveur de la campagne du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Depuis bientôt dix ans, le Collectif national s'inscrit dans le combat pour l'application des résolutions des Nations unies au Proche-Orient et pour une paix négociée établissant un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues, celles de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le récent arraisonnement de la flottille venue apporter un soutien humanitaire aux populations assiégées de Gaza a de nouveau montré le peu de cas que faisaient les gouvernements israéliens successifs du droit international. Devant l'échec actuel de la communauté internationale à faire appliquer par Israël le droit et la justice, la campagne BDS demande le boycott des produits israéliens ne respectant pas les normes de traçabilité permettant de distinguer les produits en provenance des colonies illégales d'Israël dans les

territoires palestiniens occupés ; le désinvestissement du capital des entreprises israéliennes ou internationales qui participent directement ou indirectement à la colonisation des territoires palestiniens occupés et des sanctions dont en particulier la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël ; le jugement par des tribunaux internationaux appropriés des responsables de crimes de guerre et d'éventuels crimes contre l'humanité et le jugement par des juridictions compétentes des entreprises qui, en participant à la colonisation, ne respectent pas la légalité. Ces actions apparaissent comme un moyen efficace et non violent de s'attaquer aux entreprises qui profitent de la colonisation de la Palestine ou qui la favorisent. Cette campagne, avant tout ciblée contre la colonisation et pour la fin de l'occupation, obstacles essentiels à la paix, vise en particulier au retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires occupés et au respect des droits nationaux du peuple palestinien.



**Il faut
que j'arrête de
lire les articles de *Voix
de SUD* qui me filent
le bourdon !**